

Recueil des actes administratifs du SDIS de Saône-et-Loire

numéro 2025-418

publié le 7 octobre 2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 7 octobre 2025

Les documents dont il est fait référence
peuvent être consultés :

* *en version papier*

au service assistance de direction du SDIS
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

* *sous forme informatique*

sur le portail informatique du SDIS accessible
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du SDIS de Saône-et-Loire

<http://www.sdis71.fr/base documentaire/recueil des actes>

Pour affichage

le 7 octobre 2025

Pour le président et par délégation,
la sous-directrice des fonctions transversales



Mélanie GACHÉ

Sommaire

ARRÊTÉS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Arrêté SDIS N° 2025-2082 fixant la liste des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental pour composition du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires.
- Arrêté SDIS N° 2025 – 2128 portant délégation de signature à monsieur Thomas GOUIRAND, chef du centre d'incendie et de secours et de la compagnie de Paray-le-Monial, par intérim.

SOUS-DIRECTION RESSOURCES

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES

SERVICE GESTION DU PERSONNEL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BUREAU GESTION CARRIÈRES PERSONNELS PERMANENTS

AFFAIRE SUIVIE PAR : SOPHIA GUYENNOT

☎ 03 85 35 35 29

✉ gestion-statut-SPP-PATS@sdis71.fr

ARRÊTÉ SDIS N° 2025 - 2082
fixant la liste des sapeurs-pompiers volontaires
du corps départemental pour composition
du conseil de discipline départemental
des sapeurs-pompiers volontaires

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R723-77,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2024 fixant la composition et les modalités de désignation et de fonctionnement des conseils de discipline des sapeurs-pompiers volontaires et notamment ses articles 1 et 2,

Vu la délibération n° 101 du 1^{er} juillet 2021 du conseil départemental de Saône-et-Loire relative à l'élection de monsieur André ACCARY, en qualité de président du conseil départemental de Saône-et-Loire,

Vu la délibération n° 103 du 22 juillet 2021 du conseil départemental de Saône-et-Loire portant désignations des membres du conseil départemental au sein des commissions internes et de divers organismes extérieurs,

Vu le procès-verbal du 7 septembre 2020, de la commission de recensement des votes pour les élections des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire,

Vu le procès-verbal du 7 septembre 2020, de la commission de recensement des votes pour les élections des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire (CATSIS),

Vu le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020, de la commission de recensement des votes pour les élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaire au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire (CCDSPV),

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire en date du 7 septembre 2020,

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des représentants de l'administration, au sein de laquelle sont tirés au sort les membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires, est composée à partir d'une liste comprenant tous les élus ayant voix délibérative au conseil d'administration du service d'incendie et de secours, à l'exception de son président.

Cette liste figure en annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des représentants des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, au sein de laquelle sont tirés au sort les membres du conseil de discipline départemental, est composée à partir de listes de sapeurs-pompiers volontaires majeurs siégeant à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) à l'exception de ceux relevant du même centre d'incendie et de secours que celui du sapeur-pompier poursuivi.

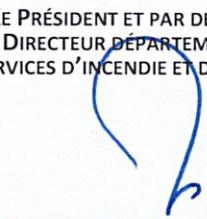
Cette liste figure en annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° AH/24-027 du 4 avril 2024, fixant les listes des personnes pouvant composer le conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires est abrogé.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire.

Fait à Sancé, le – 6 OCT. 2025

POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS



CONTRÔLEUR GÉNÉRAL FRÉDÉRIC PIGNAUD

Voies et délais de recours :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Dijon, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr/>

Liste des représentants de l'administration

Élus du conseil d'administration du SDIS éligibles au tirage au sort

Nom	Prénom	Canton, EPCI ou Mairie	Position
BARNAY	Marie-Claude	Conseillère départementale Autun 2	Titulaire
BECOUSSE	Jean-Claude	Conseiller départemental Tournus	Titulaire
BELTJENS	Colette	Conseillère départementale Tournus	Titulaire
BERTHIER	Pierre	Conseiller départemental Charolles	Titulaire
BERTIN	Roland	Adjoint au maire de Chatenoy-le-Royal	Titulaire
BONNETAIN	François	Maire de La Vineuse-sur-Frégande	Titulaire
BOUCHET	Frédéric	Maire de Louhans	Titulaire
BROCHOT	Frédéric	Conseiller départemental Autun 1	Titulaire
BURDIN	Raymond	Conseiller départemental Saint-Rémy	Titulaire
CANNARD	Frédéric	Conseiller départemental Cuiseaux	Titulaire
CANNET	Claude	Conseillère départementale Mâcon 2	Titulaire
CHENUET	Carole	Conseillère départementale Paray-le-Monial	Titulaire
COGNARD	Jean-François	Maire de Chaintré	Titulaire
DESJOURS	Thierry	Conseiller départemental Digoïn	Titulaire
DESMARD	Jean-Michel	Conseiller départemental Ouroux-sur-saône	Titulaire
DESROCHES	Patrick	Conseiller départemental Hurigny	Titulaire
GILLET	Violaine	Adjointe au maire de Gergy	Titulaire
LANOISELET	Dominique	Conseillère départementale Givry	Titulaire
LUARD	Jean-Paul	Communauté Le Creusot/Montceau	Titulaire
MARTIN	Jean-Louis	Communauté Grand Autunois Morvan	Titulaire
MELIN	Dominique	Conseillère départementale Chalon-sur-Saône 1	Titulaire
PHILIBERT	Alain	Conseiller départemental Saint-Vallier	Titulaire
PROST	Virginie	Communauté entre Saône-et-Grosne	Titulaire
ROBIN	Christine	Conseillère départementale Mâcon 1	Titulaire
AMIOT	Catherine	Conseillère départementale Autun 1	Suppléante
AURAY	Géraldine	Conseillère départementale La Chapelle-de-Guinchay	Suppléante
BAJARD	Isabelle	Maire de Loisy	Suppléante
CARREAU	Hervé	Maire de la Chapelle-de-Guinchay	Suppléant
CHALUMEAU	Mathilde	Conseillère départementale Louhans	Suppléante
COMMEAU	Dominique	Communauté du Grand Autunois Morvan	Suppléant
DAMY	Nathalie	Conseillère départementale Gergy	Suppléante
DESCIEUX	Jean-Christophe	Conseiller départemental Chagny	Suppléant
DUPARAY	Lionel	Conseiller départemental Montceau-les-Mines	Suppléant
DUVERNOIS	Michel	Conseiller départemental Gergy	Suppléant
GAILLARD	Alain	Adjoint au maire de Cluny	Suppléant
GUIGUE	Jean-Vianney	Conseiller départemental Chalon-sur-Saône 2	Suppléant
LALANNE	Carine	Conseillère départementale Hurigny	Suppléante
LEMONON	Elisabeth	Conseillère départementale Cluny	Suppléante
MARTELIN	Cécile	Conseillère départementale Chauffailles	Suppléante
MARTIN	Sébastien	Conseiller départemental Givry	Suppléant
MAUNY	Marie-France	Conseillère départementale Digoïn	Suppléante
PIEBOURG	Jean	Communauté Entre Charolais et Mâconnais	Suppléant
PLISSONNIER	Florence	Conseillère départementale Saint-Rémy	Suppléante
RETY	Didier	Maire de Sassenay	Suppléant
ROBLOT	Élisabeth	Conseillère départementale Ouroux-sur-Saône	Suppléante
VERJUX	Didier	Communauté Sud Côte Chalonnaise	Suppléant

Liste des représentants des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental

Élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ou du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires éligibles au tirage au sort

NOM	Prénom	Affectation	Instance	Position
CHEVILLARD	Fabrice	CIS Tournus	CATSIS	Titulaire
DAUPHIN	Amandine	CIS Épinac	CCDSPV	Titulaire
LAMY	Eric	Compagnie Chalon-sur-Saône	CCDSPV	Titulaire
MAZUY	Cyrille	CIS Saint-Germain-du-Bois	CCDSPV	Titulaire
PRUDON	Patrick	État-major	CCDSPV	Titulaire
REVILLIER	Jimmy	CIS Gueugnon	CATSIS	Titulaire
ROSSI	Richard	SSSM	CCDSPV	Titulaire
SASSOT	Sébastien	SSSM	CATSIS	Titulaire
SEFER	Patrick	CIS Digoïn	CATSIS	Titulaire
AUDUC	Vincent	CIS Le Creusot	CCDSPV	Suppléant
CHIFFLOT	Frédéric	CIS Autun	CCDSPV	Suppléant
DESCHAMPS	Frédéric	Compagnie de Montceau-les-Mines	CATSIS	Suppléant
DOURIOT	Céline	CIS Mervans	CCDSPV	Suppléante
GALLARATI	Solens	CIS Montceau-les-Mines	CCDSPV	Suppléante
JACQUEMIN	Céline	SSSM	CCDSPV	Suppléante
LABAUNE	Yves	CIS Paray-le-Monial	CATSIS	Suppléant
MIGNOT	Romain	CIS Épinac	CATSIS	Suppléant
ROUGELET	Francis	CIS Salornay-sur-Guye	CATSIS	Suppléant
VANDROUX	Hervé	CIS Loisy	CCDSPV	Suppléant
VERJAT	Marjolaine	CIS Salornay-sur-Guye	CATSIS	Suppléante

SOUS-DIRECTION DES FONCTIONS TRANSVERSALES

MISSION AFFAIRES JURIDIQUES

AFFAIRE SUIVIE PAR : CÉLINE GAMELON

☎ 03 85 35 37 36

✉ cgameon@sdis71.fr

ARRÊTÉ SDIS N° 2025 - 2128 Portant délégation de signature

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-1 à L. 1424-50,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le procès-verbal du 7 septembre 2020 de la commission de recensement des votes pour les élections des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

Vu la délibération n°101 du conseil départemental de Saône-et-Loire en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de monsieur André ACCARY, en qualité de président du conseil départemental de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté n° 2025-2009 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 1^{er} octobre 2025 portant nomination de monsieur Thomas GOUIRAND en qualité de chef du centre d'incendie et de secours de PARAY-LE-MONIAL et de la compagnie de PARAY-LE-MONIAL, par intérim, à compter du 1^{er} septembre 2025,

Vu l'organisation du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire,

Sur la proposition de M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Thomas GOUIRAND, chef du centre d'incendie et de secours et de la compagnie de PARAY-LE-MONIAL, par intérim, à l'effet de signer, pour les missions relevant de ce centre et de cette compagnie et concernant les compétences dévolues au SDIS :

I Autorité d'emploi

- a) Octroi de congés annuels et divers (ARTT, récupérations), régularisations d'horaires et autorisations spéciales d'absence, sauf celles nécessitant la prise d'un arrêté,
- b) Ordres de mission à l'intérieur du département,
- c) Autorisation de remisage temporaire à domicile de véhicule de service,
- d) États de remboursement des frais de déplacement,
- e) Désignation nominative des agents devant être présents afin d'assurer, en cas de grève, la continuité du service public conformément à l'arrêté instaurant un service minimum en cas de grève des personnels,

II Marchés publics, contrats et conventions

- a) Formalités relatives à la mise en concurrence des marchés publics inférieurs à 25 000 € HT, exceptions faites de l'attribution et de la signature du contrat, au-delà de ce seuil de 25 000 € la délégation de signature relative à ces formalités revient à la cheffe du groupement finances,
- b) S'agissant de l'exécution des marchés publics et accords-cadres, tout acte nécessaire (ordre de service, bons de livraison et accusés de réception, procès-verbaux de vérification qualitative et quantitative, décisions de réception de prestations, acceptation de facture et ou de mémoire, décompte de pénalités) à l'exclusion des avenants et des actes de sous-traitance.

III Exécution budgétaire

- a) Bons de commande d'urgence d'un montant inférieur ou égal à 500 €,
- b) Demande de virement et de délégation de crédits à l'intérieur d'un même chapitre,
- c) Les rattachements de fonctionnement,
- d) Certifications de service fait dans les termes prévus par le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 portant établissement des pièces justificatives des paiements des communes, des départements, des régions, des établissements publics locaux.

IV Exécution des décisions des instances

- a) Tout acte, arrêté rendu nécessaire pour l'exécution des décisions des instances en lien avec les missions de sa compagnie.

V Contentieux et assurances

- a) Dépôt de plainte et dépôt de main courante au nom et pour le compte du SDIS 71 auprès du commissariat et de la gendarmerie.

VI Actes liés à l'activité spécifique de la compagnie

- a) Toutes correspondances usuelles ne faisant pas grief et liées à l'activité du centre d'incendie et de secours.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thomas GOUIRAND, la délégation de signature mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est conférée au chef du groupement de la coordination territoriale.

ARTICLE 3 : L'ensemble de ces dispositions s'applique également aux échanges électroniques.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire et de sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 5 : L'arrêté n° AJ/MG/23-005 du 14 mars 2023 portant délégation de signature à monsieur Thomas GOUIRAND est abrogé à compter de la publication du présent arrêté et de sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 6 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours et monsieur Thomas GOUIRAND, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire.

Fait à Sancé, le 6 OCT. 2025

ANDRÉ ACCARY

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Dijon, dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification du présent arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr/>

AR n° 071-287100010-2251006-SNIS_2025_2128-AD

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 7 OCT. 2025

- publié le 7 OCT. 2025

- notifié le 7 OCT. 2025

- affiché le 7 OCT. 2025

Le Président,

Pour la président et par délégation,
le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours

Contrôleur général Frédéric PIGNAUD



www.sdis71.fr



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE

✉ 4 rue des Grandes Varennes - CS 90109 - 71009 MÂCON CEDEX ☎ 03 85 35 35 00 📧 contact@sdis71.fr

